

MALAY LE PETIT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 25 Mai 2023

MEMBRES EN EXERCICE : 9 - PRESENTS/REPRESENTES : 9

Présents : Mme Danielle POUTHÉ Maire, Mme Nicole VINCENT 1^{ère} adjointe, M. Stéphane MANZONI 2^{ème} adjoint, Mr PALSON Jean-Pierre 3^{ème} adjoint, Mme Claudette COLLOT, Mme Anne-Marie LOPEZ, et Mme Annie ROMANIW conseillers

Absents excusés : M. Philippe BOURCIER pouvoir à Danielle POUTHÉ, M. Sébastien MISSAULT

Secrétaire de séance : Nicole VINCENT

L'an deux mil vingt-trois,
le 25 mai à 20 heures,
le Conseil Municipal de la commune de Malay-le-Petit, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme POUTHÉ Danielle, Maire.

2023/29/1 : CREATION DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Après discussions lors d'une réunion concernant le site internet de la commune, il en est résulté l'accord pour le concevoir.

Cela sera fait avec l'Yonne Républicaine, dont nous avons deux devis.

Il est demandé aux membres du Conseil de choisir le devis qui conviendra pour la commune.

Le devis « Formule ESSENTIEL » d'un montant de : 1 500.00 € HT (1 800.00 € TTC),

La formule ESSENTIEL s'accompagne de dix pages créées par un web designer.

Le devis « Formule PERSONNALISÉ » d'un montant de : 2 300.00 € HT (2 760.00 € TTC)

Auxquelles s'ajoutent le module de cookies Yonne Républicaine de 290.00 € HT (348.00 € TTC)

La formule choisie s'accompagne d'un abonnement annuel de 288,00 € HT et 39,00€ HT

DECIDE

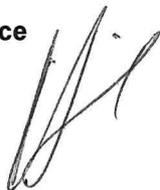
- **De retenir** la Formule « ESSENTIELLE »
- **Autorise** Mme Le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré, en séance, les jour, mois et an que dessus.

| VOTE | POUR | CONTRE | BLANC |
|------|------|--------|-------|
| | 8 | 0 | 0 |

Pour extrait conforme,

La Secrétaire de Séance
Nicole VINCENT



Le Maire
Danielle POUTHÉ

